



Luxembourg, le 18 JAN. 2016

Le Ministre des Communications et des Médias

Copies		Et. de distribution	
Direction		Energie	
Juridique		Télécom	
Fréquences		Postal	
Comptabilité		Informatique	
21 JAN. 2016 No. L 93079			
Original		Et. économiques	
Secr. de Direction		Energie	
Juridique		Télécom	
Fréquences	✓	Postal	
Comptabilité		Informatique	

Institut Luxembourgeois de Régulation  
Monsieur Luc Tapella  
Directeur  
17, rue du Fossé

L-1536 Luxembourg

**Objet : Suites à réserver à la consultation publique de l'ILR du 18 juin au 17 juillet 2015 relative à la bande de fréquences des 3,6 GHz.**

Monsieur le directeur,

Partant du résultat de la consultation publique mentionnée sous objet et vu votre courrier y relatif du 29 septembre 2015, je voudrais vous faire part de ma décision de ne pas accorder à ce stade des droits d'utilisation pour la bande de fréquences 3,4 GHz à 3,8 GHz vu qu'il n'existe pas de demande concrète pour l'utilisation immédiate des fréquences de cette bande.

La présente pourra être publiée sur le site Internet de l'Institut en tant que conclusion de la consultation publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Communications  
et des Médias

Xavier Bettel

Dossier traité par:  
Pierre Goerens  
Tél.: (352) 247-82164  
pierre.goerens@smc.etat.lu